|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom et adresse du propriétaire |  |  | Direction générale  de la cohésion sociale  Pôle Prévention et solidarités  M. Nicolas Heredia  BAP - Av. des Casernes 2  1014 Lausanne |
|  | |

Infos personne de contact

(fonction, téléphone, e-mail, etc.)

|  |
| --- |
|  |

Date

**Lieu et nom du projet – parcelle n° - Confirmation d’engagement pour la signature d’une convention de reconnaissance de logements protégés**

Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons que « le propriétaire » s’engage à signer une convention de reconnaissance de logements protégés avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour les xx logements du projet cité en titre.

Cette convention implique notamment que le projet :

1. Respecte les directives techniques et architecturales DGCS ;
2. Soit reconnu d’intérêt publique par la DGTL ;
3. Intègre une collaboration formelle avec le CMS et/ou le BRIO pour la mise en place d’une commission d’attribution et de suivi des locataires ;
4. Propose un concept de prestations et des tarifs convenus avec la DGCS ;
5. Utilise un contrat de bail couplé à un contrat de prestations validé par la DGCS avant l’entrée des locataires.

Compléments ou autre information nécessaires à transmettre si besoin

En vous remerciant de l’attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions, Monsieur, d’agréer nos meilleures salutations.

Signature du propriétaire

**Copie à :** Direction générale du territoire et du logement, Direction du logement,

À l’att. de M. Vincent Haymoz, Rue Caroline 11 bis, 1014 Lausanne